
N^o. 330.

L'AMI DU PEUPLE,

o u

LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie,
du Moniteur, et du plan de constitution, etc.

Vitam impendere vero.

Du Mardi 4 Janvier 1791.

Affreux décret sur la continuation des droits
d'entrée à Paris. — Plan désastreux de nos
législateurs. — Dénonciation de nouvelles
menées du général. — Conseils au peuple
au sujet du retour du sieur d'Artois.

DANS la séance de jeudi dernier, le sieur de la
Rochefoucauld a fait décréter :

« Que jusqu'à ce qu'il ait été définitivement sta-
tué sur les entrées et les octrois, les recettes et les
dépenses continueront d'être faites, pour la ville de
Paris, comme en 1790 ». — Ainsi les inviolables qui
passent presque tous la plus grande partie de leur
vie à la table, au spectacle, au jeu ou chez les filles ;
qui n'ont de loisir que pour faire des complots de

trahison , ou brocher des décrets alarmans , pour remettre tous les ressorts de l'autorité dans les mains du roi ; augmenter le nombre de ses satellites ; enchaîner à ses ordres l'armée et les gardes nationales ; payer ses dettes ; prodiguer à sa famille le bien des pauvres , remplir ses trésors , et lui livrer toutes les richesses nationales , tous les revenus publics , n'ont point de tems pour diminuer la masse des impôts qui pèsent sur le peuple , auquel ils ont enlevé toutes ses ressources , en s'emparant du bien des pauvres , pour payer les concussionnaires et les sangsues de l'Etat. Ajoutez que , bien convaincus de la certitude d'une contre-révolution , ils ne veulent pas faire sentir aux citoyens un soulagement qui leur feroit supporter plus impatiemment le joug du despote , qui même doit s'appesantir sur leur tête. Aussi ne font-ils que des décrets provisoires sur les abus qui doivent subsister.

Cher Ami du peuple,

Je vous prie de publier , par la voie de votre journal , de nouvelles menées sourdes , du général , qui se font à l'état-major-général de la ville. J'ai vu dimanche , 26 décembre , un mince officier décoré d'une croix de St. Louis , et d'une médaille des gardes françaises , il disoit à un particulier : faites mettre sur le congé le sujet de son renvoi , pour votre remplacement. Ce particulier est sorti , et a dit à un gros sergent-major , qui étoit chargé de sacs d'argent : je viens de faire l'engagement d'un soldat bien

jeune ; il n'a que sept mois , et il a les appointemens d'un ancien militaire.

Ledit sergent lui a répondu , cela ne m'étonne point , je viens aussi d'en engager un de trois ans , qui a la paye d'un soldat.

Je pense , cher ami du peuple , qu'il seroit à propos de visiter les régistres de la troupe du centre.

Observez de plus , que le sieur de Lajare , à grosses épauettes , a dit à un de ses amis : « *Si l'affaire ne s'arrange pas comme il faut , je vous enverrai mon domestique sur les neuf heures du soir , et vous partirez tout de suite pour Pontoise* ».

Je crois que ce sont-là de nouveaux complots qu'il conviendrait d'éventer.

Signé L. M. , soldat volontaire du bataillon
de St. Marcel.

A Paris , le 2 Janvier 1791.

Cher ami du Peuple ,

Voici un fait sur lequel vous pouvez faire fond , comme sur la plus exacte vérité. Un homme attaché à la maison du roi , et bas valet fieffé de la cour , disoit , dimanche dernier dans une maison très-con nue , qu'il alloit voir M. Bailly , pour lui indiquer le vrai moyen qu'il falloit employer pour vous découvrir ; parce que vous êtes un monstre de parler comme vous le faite du roi et de la reine , les représentans de la divinité dans ce monde. Il précon-

doit que, si vous n'aviez fait d'autre crime que celui-là, le supplice de Damien seroit trop doux pour vous punir ; que la terre s'entr'ouvrit pour engloutir une nation criminelle, révoltée contre l'oint du seigneur ; et que si le ciel ne l'écrase pas de ses foudres, le fer des Autrichiens la fera bien rentrer dans le devoir.

Observations.

Sans doute que Bailly a fait conduire ce joli Monsieur aux petites maisons, et qu'il y fera conduire pareillement l'auteur-mouchard du Pere Duchesne, qui a l'impudence d'exhorter les citoyens d'aller au-devant des Sieurs Capet, dit d'Artois et Condé, lâches conspirateurs et ennemis implacables de la révolution. La nation leur fait grace, s'ils osent rentrer (1) en France. Qu'ils se perdent dans

(1) Il est sûr que le sieur d'Artois est en route pour Paris ; on prépare le temple pour le recevoir : on assure que quelques-uns de ses gens, vêtus de violet, sont déjà de retour avec sa femme. Quant au sieur de Condé, il est très-probable qu'il aimera mieux mener la vie d'un proscrit dans les cours étrangères, que de vivre dans sa patrie en honnête citoyen. C'est le cas de la confiscation de ses terres.

une prudente obscurité; qu'ils passent leur vie à manger en silence le bien des pauvres,

Nous invitons les braves habitans des fauxbourgs à ne donner aucune marque de joie sur le retour du Sr. d'Artois, et à ne lui donner à lui-même aucune marque de considération. Que les Dames de la Halle, et des Ports se gardent bien d'aller le féliciter et lui présenter des bouquets. Qu'elles pensent que c'est sur elles et tout le peuple qu'est pris l'argent qu'il leur donneroit. Citoyens, n'oubliez jamais que le sieur d'Artois est un homme sans mœurs, sans principes, sans vertus; que son seul mérite est d'être né près du trône, qu'en tout tems il s'est montré hautain, insolent, dur, barbare, méprisant les citoyens et insultant à la nation qu'il dépouilloit. Pensez que pour soutenir son luxe et son faste, pour fournir à ses débauches, à son jeu et à ses prodigalités, il en a coûté jusqu'ici plus de cinquante millions au pauvre peuple, qu'il a dévoré à lui seul la substance de vingt provinces; qu'il est l'un des plus cruels ennemis de la patrie, et qu'il ordonna aux Gardes Suisses de tirer sur le peuple, quelques jours avant la révolution.

que le législateur leur a prodigués , et qu'ils n'oublient jamais qu'ils sont sous la main du peuple , qui aura soin de leur donner une garde de sûreté et de leur faire expier leurs crimes , s'ils étoient assez téméraires pour machiner de nouveau.

Un mot à la police.

Les dangers éminens qui continuent à menacer la patrie , les maux sans nombre qui l'accablent depuis nombres d'années , les désastres affreux , qu'ont attiré sur elle ses ennemis implacables ; les calamités qui ont été la suite du déperissement des arts , des manufactures et du commerce ; de la cessation des travaux par la fuite des conjurés , et la lésine concertée des mécontents ; la misère où languissent quinze millions de François , et le dnuement où se trouvent les dix-neuf vingtièmes des habitans de la capitale , ne permettent pas aux citoyens , dans ces tems de deuil et de larmes , de s'abandonner à l'ivresse insensée du carnaval ; et sans doute l'administration de la police n'aura pas la coupable indécence de souffrir les mascarades et les travestissemens. Au

lieu de faire distribuer de l'argent à ses mouchards pour afficher la fausse image de l'abondance et de la joie ; nous l'invitons à consacrer ces fommes au soulagement des infortunés, et d'enjoindre aux cabaretiers de fermer aux heures prescrites. Citoyens, n'oubliez jamais que ce sont ces tems d'égarément général que vos ennemis choisissent pour conspirer de nouveau, et songez que vous avez plus besoin que jamais de les surveiller avec sollicitude.

Avis aux Citoyens.

Citoyens, c'est aujourd'hui que doit être portée devant le tribunal de police, la cause la plus importante à votre sûreté et à votre liberté. Pour vous enchaîner et vous opprimer, le général par l'organe de l'un de ses infâmes agens avoit obtenu de l'administration traîtresse de la police un ordre pour saisir les éditions entières des feuilles de vos défenseurs, sous prétexte qu'il y étoit traité d'espion, et sur le champ ce tribunal, prostitué aux chefs anti-révolutionnaires, a rendu, par défaut et sous la dictée de cet infâme

mouchard, une sentence inique, atroce, honteuse. C'est l'appel de cette sentence qui doit fixer ce matin l'attention du public et confondre les lâches prévaricateurs qui l'ont prononcée. Le poursuivant, depuis long-tems accusé de plusieurs vols domestiques, est aujourd'hui convaincu d'espionnage, de guetapans, de scélératesse. J'invite mon imprimeur à n'employer à la défense de cette cause qu'un patriote éclairé et courageux, et j'invite les citoyens à se porter en foule à l'audience. Qu'il suive les formes, j'y consens, et qu'il accable ces juges iniques avec leurs propres armes, en attendant que je reprenne cette cause dans ma feuille, pour les démasquer et les couvrir d'opprobre aux yeux du public.

MARAT, l'Ami du peuple.

De l'Imprimerie de MARAT.